

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1976

1976

L'ensemble de la présente brochure a été conçu pour rendre compte des principaux événements qui se sont déroulés au sein de l'Université de Genève au cours de l'année académique 1975/1976. Les délais d'impression et la date du Dies Academicus ne nous permettent pas de cadrer de façon aussi précise nos informations. Mais pour le lecteur qui tient à rester au courant de ce qui se passe à l'Université, cette brochure s'enchaîne très normalement avec celle publiée à l'occasion du dernier Dies Academicus.

Dans le double souci de réaliser d'indispensables économies et de rendre moins fastidieuse la lecture de ce document, nous nous sommes efforcés — dans ce rapport de gestion du rectorat comme aussi dans toutes les autres parties de cette brochure — d'être aussi concis que possible, de mettre en lumière ce qu'a été l'essentiel d'une institution aussi diverse et complexe qu'est l'Université.

Dans la brochure 1975, nous avons publié le « Programme du rectorat pour 1974/77 ». C'est intentionnellement que nous n'y ferons pas cette année de directes allusions. Dans toute la mesure du possible, le rectorat y a constamment cherché sa source d'inspiration. Le moment venu, nous nous efforcerons d'analyser le chemin parcouru entre la publication de nos objectifs et les résultats effectivement obtenus. Pour l'heure, nous nous bornerons à rappeler quelques-unes des principales préoccupations du rectorat au cours de l'année écoulée.

Depuis trois ans, la Loi sur l'Université est entrée en vigueur et cependant, durant cet exercice encore, un temps considérable a été consacré à la mise en application de cette nouvelle charte. Certes beaucoup d'ouvrage avait été fait les deux années précédentes et a porté déjà des fruits: les nouvelles structures sont entrées peu à peu dans les mœurs, les rouages nouveaux se sont rodés et ont su se faire leur juste place. Seul le Conseil académique, nouvelle formule, n'a pas encore eu le temps de trouver sa vitesse de croisière car sa constitution a malheureusement été retardée jusqu'au début de l'année 1976. Le Conseil de l'Université quant à lui, sous la dynamique présidence du

professeur Ivo Rens, a poursuivi sa tâche sans désespérer et a mis sous toit le Règlement de l'Université après une étude patiente et approfondie. Le rapport de son président, publié ci-après, donne de plus amples détails sur ses travaux. Qu'il soit permis au rectorat de saluer ici le sérieux apporté par tous ses membres à leur travail.

C'est très particulièrement l'un des chapitres de ce règlement qui a longtemps retenu le rectorat pendant l'exercice écoulé. Il s'agit des textes concernant le corps enseignant. On sait que la loi innove de manière sensible en introduisant des limitations dans la durée des mandats tant des professeurs que du corps intermédiaire. L'application de ces limitations a posé de délicats problèmes de principe et de pratique. Quelles sont les conditions requises pour que le mandat d'un professeur ordinaire ne soit pas renouvelé après sept ans? Comment et à partir de quand appliquer la limitation des mandats des chefs de travaux, chargés de recherche et assistants? Autant de questions qui ne font pas l'unanimité et qui ont tendance à trouver des réponses diamétralement opposées suivant qu'elles sont proposées par ceux qui sont chargés d'appliquer la loi ou par les intéressés.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat n'a pas encore été en mesure de sanctionner le texte complet du Règlement de l'Université que lui a soumis le Conseil de l'Université à l'issue de près de trente séances d'un travail assidu.

Durant l'année écoulée, le rectorat a élaboré divers documents sur le problème du statut des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche. La nouvelle Loi sur l'Université, en effet, limite à cinq ans la durée de leur mandat. Pour les chefs de travaux et assistants, d'ailleurs, cette disposition est déjà contenue dans un règlement datant de 1971; aussi est-ce en automne 1976 qu'un certain nombre de mandats de ces catégories de collaborateurs seront échus.

Le rectorat est conscient de l'importance et de la gravité de ce problème; aussi s'est-il efforcé de proposer des solutions qui, dans le cadre légal et réglementaire, devraient permettre à l'Université de continuer à poursuivre sa mission principale qui est d'assurer un enseignement et une recherche au niveau le plus élevé.

Les dispositions de la loi visent à assurer une mobilité suffisante dans le corps intermédiaire; elles doivent permettre à l'Université de remplir sa mission de formation en offrant aux jeunes un nombre suffisant de postes durant une période limitée.

La loi offre toutefois la possibilité de prolonger des mandats en fonction des impératifs de l'enseignement et de la recherche, reconnaissant donc la nécessité absolue pour l'Université d'avoir à sa disposition un certain nombre de collaborateurs hautement qualifiés ayant la possibilité d'entreprendre une carrière à l'Université.

Le problème du partage, en ce qui concerne les chefs de travaux et les chargés de recherche, entre postes renouvelables et non renouvelables, est toujours matière à discussion au moment où nous rédigeons ce rapport. Le rectorat s'efforce actuellement de déterminer les postes qui devraient être occupés par des chefs de travaux et des chargés de recherche, renouvelables. Il faut, toutefois, bien insister sur

le fait que la qualification élevée des collaborateurs appelés à remplir ces postes est essentielle à nos yeux. Ce point est également mis en évidence par le groupe de travail du Conseil de l'Université chargé de l'étude de ce problème.

En ce qui concerne les assistants, il faut rappeler que le rectorat ne peut s'appuyer sur aucune disposition légale et réglementaire pour envisager des renouvellements de mandat. Il est toutefois disposé à étudier des propositions de renouvellement particulièrement bien motivées, pour une durée d'une année au plus.

Il n'est pas possible de reprendre ici tous les points de ce problème. Nous insisterons seulement sur celui des dispositions transitoires qu'il faut évidemment prévoir, en particulier pour des collaborateurs qui sont depuis longtemps au service de l'Université.

Le rectorat tient, enfin, à insister sur le fait qu'il est bien conscient de l'urgence de trouver une solution à ce problème. En effet, le climat d'incertitude qui règne actuellement n'est pas propice à une étude qui devrait pouvoir être menée avec une certaine sérénité.

Une autre innovation importante du Règlement de l'Université — à propos de laquelle le Conseil de l'Université a suivi les propositions du rectorat — concerne l'admission à l'Université, sous certaines conditions, d'étudiants non porteurs d'une maturité. Cette ouverture au monde non universitaire, à laquelle le rectorat tient beaucoup, ne va pas sans susciter des inquiétudes; le rectorat espère cependant très vivement convaincre ceux qui, à Genève et en Suisse, les ont ouvertement exprimées. Il souhaite également que les dispositions internes régissant les conditions d'admission puissent être rapidement adoptées de telle sorte que, dès cet automne, des candidats à l'immatriculation puissent bénéficier de cette mesure.

Parallèlement aux travaux du rectorat et du Conseil de l'Université consacrés au Règlement de l'Université, le Département de l'Instruction publique a rédigé un avant-projet du Règlement d'application. Ce projet n'a pu malheureusement être complété à temps pour être discuté et approuvé en même temps que le Règlement de l'Université. Quand bien même le Règlement d'application est de la stricte compétence du Conseil d'Etat, il est évident que la Loi sur l'Université, le Règlement de l'Université et le Règlement d'application constituent les éléments d'un ensemble. Il est difficile, sinon dangereux, de hâter la procédure visant à l'approbation d'un Règlement alors que de nombreuses inconnues planent encore sur la substance et la forme de l'autre.

Le rectorat, le Conseil de l'Université et le Conseil d'Etat s'efforcent en ce moment de régler les quelques points litigieux; ces consultations devraient permettre à l'Université, dès la rentrée d'automne 1976, de disposer simultanément de ces deux règlements.

Un chapitre du Règlement d'application traitera de la procédure des élections universitaires. Le Conseil d'Etat a été saisi par le rectorat d'un projet de texte complet précisant les détails du complexe

*Situation des
collaborateurs
de
l'enseignement
et de la
recherche*

*Immatriculation
sans maturité*

**Règlement
d'application**

*Elections
universitaires*

déroulement des élections qui doivent aboutir à la désignation des membres des différents conseils (de l'Université, des facultés, des écoles, des sections) qui doivent représenter les quatre corps constituant la communauté universitaire: les professeurs, les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, les étudiants, le personnel administratif et technique.

Tant pour permettre aux conseils actuellement en place de terminer les diverses tâches qu'ils ont entreprises que pour permettre aux élections de se dérouler dans les meilleures conditions possible, le rectorat, après consultation des organes directement intéressés, a pris l'initiative de demander au Conseil d'Etat que le délai pour l'organisation de nouvelles élections générales universitaires soit reporté de juin 1976 à février 1977.

Les facultés Quoique les facultés jouissent d'une large autonomie et rédigent en conséquence elles-mêmes un rapport d'activité, le rectorat a été appelé à consacrer beaucoup de temps à certaines d'entre elles:

Faculté des sciences Le problème essentiel posé par la Faculté des sciences au rectorat provient du projet de transfert, à Dorigny, de l'Ecole de pharmacie. La presse s'est fait l'écho des réticences de professeurs comme de celles d'étudiants et de l'association des pharmaciens d'officine, face à ce projet. Le rectorat n'en reste pas moins convaincu que cette mesure de rationalisation se justifie, même si elle ne va pas sans poser quelques problèmes. Il espère vivement que les obstacles qui existent encore pourront être rapidement surmontés.

Faculté de médecine Elle fêtera cette année, en automne, le centenaire de sa fondation. Aux joies et satisfactions que procure un tel événement, se mêlera une profonde inquiétude que le rectorat partage avec la Faculté depuis plusieurs mois. Inquiétude qui est commune à tous ceux qui, dans notre pays, ont la responsabilité d'élaborer une politique universitaire, nécessairement diversifiée, mais toujours plus cohérente. Il faut craindre, en effet, que le moment approche à grands pas où il sera inévitable d'introduire, pour la médecine, un numerus clausus qui nous répugne.

Tout au long de l'année, ce problème a continué à être étudié. Il est heureusement resté jusqu'ici purement académique, le nombre de places disponibles ayant juste pu suffire à répondre à la demande en immatriculation. Cet équilibre a cependant été extrêmement précaire, d'où nos craintes pour les prochaines années. Il faut relever ici que ce problème est particulièrement aigu, du fait que toutes les universités de notre pays n'ont pas fourni le même effort pour augmenter leur capacité d'accueil. La Suisse romande, grâce aux sacrifices financiers considérables qu'elle a consentis dans ce domaine depuis plusieurs années, forme actuellement — proportionnellement au nombre d'habitants — beaucoup plus de candidats en médecine que la Suisse allemande. Compte tenu de la répartition démographique des étudiants suisses allemands et suisses romands ou italiens, il y a là une anomalie qui devient d'autant plus intolérable que le projet d'un

accord intercantonal visant à garantir à tous les Suisses, quel que soit leur domicile, une chance égale d'accès aux études en médecine, rencontre des oppositions très violentes.

Le rectorat a été appelé à apporter un appui soutenu et continu aux responsables de l'Ecole de traduction et d'interprétation qui, profitant des expériences accumulées au cours des années écoulées, ont proposé diverses mesures visant tant l'amélioration des structures internes (élections complémentaires, élection du président de l'Ecole, etc.) que des modifications importantes des programmes d'enseignement et une meilleure classification des membres du corps enseignant. Au cours des prochaines années, l'ETI devrait être ainsi à même de poursuivre avec succès la mission particulière qui lui est confiée. Son rayonnement est bénéfique pour l'ensemble de l'Université.

ETI

L'évaluation de l'Ecole d'architecture, opération unique dans l'histoire de l'Université, s'est déroulée presque entièrement pendant l'année 1975. Rappelons qu'il s'agissait de tenir l'engagement pris par le rectorat envers le Conseil d'Etat en 1972, lorsque celui-ci donna son accord au recteur Charles Rouiller pour une première période expérimentale de trois ans. Cette période devait faire l'objet d'une évaluation intensive sur trois plans: organisation didactique générale, enseignements particuliers par secteurs et enseignements individuels.

Ecole d'architecture

L'évaluation a été placée sous la responsabilité d'une Commission de synthèse comprenant quatre membres représentant différents secteurs de la profession, un représentant de l'EPFL et un représentant des ETS de Genève, trois représentants — non-architectes — de l'Université. La Commission a été présidée par le vice-recteur A.-E. Renold, assisté de Mme P. Denis; le directeur de l'EA, M. Dominique Gilliard, a participé aux travaux avec voix consultative. La Commission de synthèse a, par ailleurs, approuvé la composition de 14 groupes d'évaluation d'unités didactiques et d'un groupe de travail chargé plus spécialement de préparer l'évaluation des méthodes didactiques et administratives utilisées pendant la période expérimentale 1972-75.

Pour ces commissions, groupant une trentaine d'experts, il s'agissait donc, en premier lieu, d'organiser l'accès à l'Ecole et à l'information qui leur était nécessaire, et de coordonner leurs évaluations! Le rectorat tient à relever l'excellente collaboration dont l'évaluation a bénéficié de la part des enseignants et des étudiants de l'Ecole, malgré la surcharge évidente découlant des structures ambitieuses mises en place par cette évaluation.

L'évaluation a duré de janvier 1975 à décembre 1975 et a abouti à un rapport circonstancié, accompagné de très importantes annexes, soit près de 400 pages au total. Il faut souligner que le rapport de la Commission de synthèse a été adopté à l'unanimité, en dépit des tendances fort différentes représentées au sein de la Commission. Ce document est le reflet d'une réalité ressentie par tous ceux qui ont participé à une procédure difficile, longue, absorbante mais présentant également un grand intérêt: l'expérience entreprise à Genève, en 1971 et 1972, exprimait un besoin généralement reconnu, celui d'aboutir à

une approche plus globale et sociale des problèmes de l'environnement construit. Malgré les nombreuses imperfections inhérentes à toute expérimentation, il était donc difficile de ne pas d'abord reconnaître les éléments positifs de cette dernière. La Commission de synthèse a néanmoins tenu à préciser également les éléments négatifs qui lui étaient apparus au cours de son travail; elle les a incorporés à son rapport.

Au début de l'année 1976, le rectorat, après une première étude attentive du rapport de synthèse, a accepté le point de vue de la Commission d'évaluation: d'une part, l'affirmation de ce que l'expérience présentait de positif pour l'Université, pour Genève et pour la Suisse, et, d'autre part, la nécessité d'une importante réforme permettant de répondre aux aspects négatifs du rapport, réforme qui devait aller de pair avec la dernière phase du processus demandé par le Conseil d'Etat en 1972, à savoir l'évaluation individuelle des enseignants. A partir de cette vision de l'avenir de l'Ecole d'architecture et de sa place au sein de l'Université, le rectorat, unanime, a arrêté les termes du programme d'action qui, selon lui, découlait logiquement du rapport d'évaluation. Il a alors communiqué le rapport de la Commission de synthèse et son propre projet de prise de position au Collège des recteurs et doyens, au Conseil de l'Université, puis au Conseil d'Etat et aux membres de l'Ecole. Si cette dernière a mal compris la nécessité d'obtenir d'abord les avis des autres conseils avant de l'associer à l'application éventuelle des résultats de l'évaluation, il est pourtant permis d'espérer que ses membres reconnaîtront l'importance de l'essentiel de ce qui a pu être acquis: la décision définitive du maintien de l'Ecole à l'Université de Genève, ainsi donc du seul centre universitaire de réflexion sur l'espace construit. Le Conseil d'Etat ayant fait part au rectorat qu'il était en principe d'accord avec sa prise de position, une commission a été constituée en vue de l'application concrète des mesures préconisées.

**Relations avec
divers instituts
universitaires**

Le rectorat a pu reprendre pendant l'exercice écoulé les questions pendantes concernant les instituts en relation avec l'Université.

Un projet de convention entre l'*Institut universitaire de hautes études internationales* et l'Université de Genève a été mis sur pied et examiné tant par le rectorat que par le Collège des recteurs et doyens. Ce texte fixe clairement les responsabilités et les tâches dévolues à l'actuelle commission mixte composée des doyens des Facultés des lettres, des sciences économiques et sociales et de droit et du directeur de l'Institut.

Les pourparlers engagés depuis quelques années en vue de l'octroi d'un statut universitaire à l'*Institut d'études du développement* ont progressé de façon satisfaisante et ceci en dépit du décès accidentel de M. Pierre Bungener, son directeur. Cette mort tragique qui a enlevé à la communauté universitaire un cher et fidèle ami, est survenue au moment même où la structure juridique de l'Institut était profondément bouleversée, une fondation se substituant à l'association qui assumait jusqu'ici la responsabilité de l'ensemble de ce

projet. Le rectorat espère que, dès que sera intervenu le choix du nouveau directeur de l'Institut, une convention pourra être signée qui réglera définitivement les rapports de ce dernier avec l'Université.

L'annonce de la prochaine démission du professeur Denis de Rougemont, qui a créé et animé durant plusieurs années l'*Institut universitaire d'études européennes*, a fourni l'occasion au Collège des recteurs et doyens d'examiner de façon plus attentive les relations entre cet Institut et l'Université et, plus particulièrement, celles de ses Facultés plus directement intéressées. Là encore, le choix d'un nouveau directeur sera l'occasion, à la lumière des expériences réalisées et des dispositions du Règlement de l'Université, de régler les quelques problèmes en suspens.

Enfin le *Centre universitaire d'études œcuméniques* voit son avenir gravement menacé. En effet, il traverse, avec le Conseil œcuménique des Eglises dont il relève pour la couverture de son budget, une période de difficultés financières sans précédent dues à une inflation constante et à un taux de change défavorable à un organisme dont les fonds proviennent essentiellement de l'étranger.

Pour assurer l'avenir de l'Institut, il est envisagé de créer, d'ici 1978, une association financière indépendante au sein de laquelle le Conseil œcuménique des Eglises et l'Université de Genève par le truchement de sa Faculté de théologie, assumerait la responsabilité principale. Cette association assurerait la poursuite des activités de rencontre, d'enseignement et de recherche qui font la vitalité d'un centre dont il faut relever que le dernier semestre, plus qu'aucun autre, illustre le caractère international, interculturel et interconfessionnel.

Première tentative de ce genre en Suisse, l'Université du 3^e âge a été ouverte au cours de l'année 1975/1976 à l'initiative d'un groupe de personnes appartenant à l'Université et à la cité et comprenant le secrétaire général qui a apporté à cette dynamique entreprise l'appui total du rectorat. Ce dernier tient à exprimer ici sa très vive reconnaissance aux promoteurs de ce projet et, plus particulièrement, au doyen William Geisendorf. Un chapitre particulier de cette brochure est consacré à cette réalisation qui constitue un des points les plus saillants de l'année écoulée.

**Université
du 3^e âge**

La nomination tardive d'un nouveau vice-recteur, en la personne du professeur Peter Tschopp, n'a pas permis au rectorat de réaliser toutes les tâches qu'il s'était fixées. C'est ainsi que ni la Commission de l'enseignement, ni la Commission des bibliothèques n'ont pu être encore constituées. Elles le seront certainement au début de l'année académique 1976/1977.

Le professeur Dusan Sidjanski a accepté de prendre la présidence de la Commission de recherche du Fonds national qui a poursuivi sa délicate tâche de préavisier les demandes de bourses de chercheurs avancés, d'une part, et les demandes de bourses pour chercheurs débutants, d'autre part.

**Travaux des
commissions**

Nous signalons, dans notre précédent rapport du Dies Academicus 1975, que le Conseil de l'Université devait approuver, en troisième lecture, le texte définitif fixant la composition et la mission de la Commission administrative.

En date du 15 décembre 1975, ce Conseil a définitivement approuvé le texte de l'art. 69 qui définit le cadre de l'activité de la Commission administrative.

Sans attendre la mise sous toit de ce règlement, la Commission a néanmoins fonctionné et a abordé les divers secteurs relevant de ses compétences.

Le budget

Le budget 1975 a donné lieu à une votation populaire. Avant cette consultation, le Conseil d'Etat a demandé à l'Université de sensibles réductions, tant du budget 1975 que du budget 1976, ce dernier ayant déjà été déposé en mars 1975. La Commission a donc dû examiner, dans des délais extrêmement courts, comment ces mesures de restrictions — consécutives à la situation économique — pouvaient être supportées sans perturber gravement l'activité universitaire.

Problèmes d'organisation administrative

Dans le cadre de son mandat, la Commission s'est penchée sur l'étude faite sur les structures administratives de la nouvelle Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Elle a également examiné l'organisation générale de l'administration qui a fait l'objet d'une publication rédigée sous la responsabilité du directeur administratif.

Fonds universitaires

Ainsi que le prévoit le nouveau Règlement de l'Université, la Commission administrative a examiné la gestion de ces fonds confiés au Fonds général de l'Université. Dans ce domaine, elle a procédé, sous la direction d'un de ses membres, à une étude de certaines des chartes qui régissent l'utilisation des fonds donnés à l'Université.

Plan quadriennal et budget 1977

La Commission doit désormais participer à l'élaboration des plans financiers pluriannuels et faire en sorte qu'ils trouvent leur application dans le cadre des budgets annuels. C'est à quoi la commission s'emploie actuellement pour la préparation du budget 1977.

Commission de développement

Cette année encore, la Commission et le Service de développement ont consacré la plus grande partie de leur activité à la préparation du plan quadriennal 1977-1980.

Plan quadriennal

Le Service de développement s'est basé dans ses travaux de planification fondamentale sur un certain nombre d'options et de critères définis par la Commission de développement et approuvés par le rectorat. L'application de ces critères à l'ensemble de l'Université devait permettre de procéder à des choix et ainsi de dégager en une période difficile un accroissement minimum indispensable au maintien de la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Un effort d'information considérable a été entrepris dès l'été avec l'active collaboration des Facultés. Une nouvelle procédure leur a été proposée dans le cadre de la préparation du budget 1977 pour tenir compte du plan quadriennal de cette période budgétaire.

Une procédure de consultation constante a permis d'aboutir à la formulation définitive des attributions. Le rectorat est heureux de faire savoir que l'ensemble de ces travaux sera terminé d'ici la fin du semestre d'été 1976 et que pourra alors être communiquée la version du plan quadriennal 1977/1980.

Les prévisions du nombre d'étudiants ont été établies, d'une part, à long terme pour l'établissement du plan directeur des constructions et, d'autre part, à moyen terme pour le plan quadriennal.

Une étude a été menée également sur les taux de passage à la Faculté de médecine.

C'est le lieu de signaler ici que cette année le nombre des étudiants immatriculés a augmenté de 224 (3,2 %) par rapport à 1974/1975. La médecine, le droit, les sciences économiques et sociales ont un nombre d'étudiants pratiquement identique à celui de l'an dernier. On constate, en revanche, un goût grandissant des étudiants pour l'Ecole de traduction et d'interprétation et pour la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Le secrétariat de l'Université remettra aux personnes qui lui en feront la demande des renseignements plus complets sur la statistique des étudiants immatriculés (par canton ou pays d'origine et du domicile des parents, par faculté et école).

Un catalogue des programmes de recherche est en voie d'achèvement, dans lequel, pour la première fois, tous les programmes de recherches de l'Université ont été rassemblés, avec indication notamment de leur source de financement. Il est prévu que ce catalogue paraîtra cette année.

S'inspirant du « Rapport sur la recherche à Genève », paru en 1971 sous la direction du recteur Charles Rouiller, l'Université de Genève est aujourd'hui en mesure de présenter un catalogue des programmes de recherches en cours dans ses facultés et écoles. Jusqu'à ce jour aucun document n'existait qui regroupât l'ensemble de ces activités. Cette entreprise n'était pas sans hardiesse si l'on considère l'ampleur et la diversité du sujet et il fut parfois difficile d'obtenir des auteurs un titre et une brève description pour chaque programme. En outre, cela les obligeait à cerner la notion même de programme de recherche, notion jusqu'alors mal définie. Beaucoup d'auteurs ont négligé d'indiquer la source de financement de leurs recherches; on ne saurait trop insister sur l'importance de ces données à une époque où l'Université doit lutter contre une situation conjoncturelle difficile pour maintenir la qualité et le niveau de sa recherche.

Ce catalogue ne prétend pas être un document scientifique; il se veut un reflet de l'activité de recherche de notre Université et une

Prévisions du nombre des étudiants

Immatri-culations 1975-1976

Catalogue des programmes de recherche

source de référence de ce qui se fait dans les différents domaines afin de permettre une meilleure information et une meilleure coordination.

C'est en 1974 que l'idée est née de rassembler en un document facilement consultable toutes les informations fournies sur les formulaires de l'enquête « enseignement/recherche ». La valeur des réponses témoignait en effet d'un réel effort de synthèse et il eut été malheureux de ne pas en tirer le maximum de profit. Ces réponses ont donc servi de point de départ et, après leur mise à jour, de base à la rédaction de ce catalogue.

Mais les techniques modernes ont leurs exigences et, dans la perspective d'une mise sur ordinateur des données, un sigle a, d'ores et déjà, été attribué à chaque programme dont l'explication est donnée en tête du catalogue.

Qu'il soit bien précisé que ce catalogue n'entend d'aucune façon faire un double emploi avec le catalogue des publications que l'Université édite tous les cinq ans. C'est pourquoi nous avons volontairement limité l'information en signalant seulement de la lettre « P » les programmes faisant l'objet d'une publication, la lettre « T » indiquant ceux qui fournissent le sujet d'une thèse de doctorat.

Enfin, pour qu'un tel catalogue ait toute sa valeur, il faut qu'il soit régulièrement revu et complété; nous espérons donc que ce premier tome rencontrera un accueil favorable et que nous pourrons compter sur la contribution active de tous pour le mettre à jour chaque année.

*Etudes
diverses*

Les aspects qualitatifs de développement ont été également longuement étudiés par le Service de développement: accès à l'Université, diversification des études, méthodes d'enseignement, ouverture de l'Université vers l'extérieur, éducation permanente, demande sociale en enseignements non conventionnels.

Le Service contribue en outre à la mise en place d'un système de planification sur le plan suisse.

Dans le cadre du CERI-OCDE, le Service apporte toujours son concours au programme question-réponse, et il participe régulièrement à ses travaux.

*Centre de
documentation*

De son côté, le Centre de documentation s'est attelé à une nouvelle tâche: le regroupement aux archives des principales publications de l'Université, des lois et des règlements ainsi que des procès-verbaux des autorités universitaires. La fréquentation du Centre a progressé d'une manière satisfaisante. Le Centre diffuse une liste mensuelle de ses acquisitions et participe à la rédaction du Bulletin d'information interne.

*Commission
sociale*

En 1975, la Commission sociale a continué ses travaux au cours des 9 séances qu'elle a tenues.

Les préoccupations exprimées dans le dernier rapport concernant la situation matérielle des étudiants sont restées identiques durant l'année 1975.

Le Service social a vu augmenter le nombre d'étudiants demandant une aide financière; les fonds, prix et bourses universitaires ont été beaucoup plus sollicités que précédemment.

Service social

Le Service d'accueil des étudiants d'outre-mer a été mis à forte contribution au moment du changement de régime à Saigon, les étudiants vietnamiens se retrouvant du jour au lendemain réfugiés de fait, si ce n'était de droit. Il a fallu les aider à faire face à toutes les difficultés qui ont été les leurs à ce moment. De nombreux contacts ont été pris tant avec les diverses œuvres d'entraide qu'avec les services compétents de la Confédération.

*Service
d'accueil*

Le Service des activités culturelles a mis sur pied un cours de danse et mouvement qui, dirigé par trois moniteurs, a très vite attiré plus d'une centaine d'étudiants.

*Service
des activités
culturelles*

Le cours de cinéma, créé l'an dernier, a eu autant de succès et l'accent a été mis sur l'approfondissement de la technique « Super 8 ». Le chœur universitaire, sous la direction de M. Chen Liang-Shen, a donné trois concerts en octobre 1975: l'un consacré à Brahms et les deux autres au Te Deum de Berlioz.

En avril 1975, le Bureau du logement a déménagé et s'est installé dans le nouvel Hôtel pour étudiants, 2-4, rue Hugo-de-Senger, dont il assume la gérance. La gestion de la Maison internationale des étudiants a été reprise par la Commission sociale dès le mois de septembre 1975.

*Bureau
du logement*

Le rectorat se félicite de constater qu'un nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes participent aux multiples activités organisées par le Service des sports universitaires.

*Service
des sports*

Le Service des sports universitaires, quant à lui, regrette que le projet d'installation de locaux qui lui seraient propres (halle de sport, structure gonflable à installer sur les terrains de Miremont) en soit toujours au point mort.

Grâce aux efforts incessants de son responsable et de ses collaborateurs, le bureau de placement a été en mesure d'offrir un peu plus de travaux aux étudiants que l'an dernier. Cependant les demandes accrues des étudiants, d'une part, et la durée plus courte dans l'ensemble des travaux offerts, d'autre part, n'ont pas permis que tous puissent être satisfaits. La situation économique étant ce qu'elle est, les résultats obtenus sont très satisfaisants. A titre indicatif, nous pouvons mentionner ici, qu'entre le 20 mai et le 31 décembre 1975, la masse salariale s'est élevée à plus d'un million, alors que le nombre d'employeurs recensés se situe à environ 5000.

*Bureau
de placement*

Bien que ne relevant pas directement de la compétence de la Commission sociale, nous aimerions mentionner encore ici trois activités qui se rattachent à celles que nous venons d'esquisser.

Depuis plusieurs années, les milieux universitaires et professionnels se préoccupent de l'entrée des diplômés de l'Université dans la vie active et des difficultés apparemment croissantes qu'ils rencontrent dans la recherche d'un emploi. Il est de plus en plus difficile pour les autorités responsables de l'enseignement supérieur de planifier le développement de l'Université sans se soucier parallèlement du problème des débouchés. Au cours de l'année 1973, le rectorat a chargé un groupe de travail pluridisciplinaire — constitué de collaborateurs de l'Office d'orientation et de formation professionnelle du Département de l'économie publique, du Département de sociologie et du Bureau de placement de l'Université — d'entreprendre une recherche portant sur trois points précis :

- le jeune licencié ou diplômé de l'Université a-t-il des difficultés à trouver un emploi ?
- cet emploi correspond-il en général à sa formation ?
- cet emploi correspond-il à ses aspirations ? Le diplômé trouve-t-il de la satisfaction dans sa vie professionnelle ?

Ces quelques questions fondamentales en suscitant immédiatement plusieurs autres, l'enquête prit ainsi une dimension plus grande que prévue. Elle fut menée à bien grâce à l'intérêt et à l'appui de notre Département de sociologie. Ses résultats en seront publiés au cours de l'été 1976.

Placement en
emploi des
nouveaux
licenciés

Parallèlement à l'enquête mentionnée ci-dessus, M. Guy Boissard, responsable du Service de l'Orientation universitaire dépendant de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, a questionné toutes les personnes ayant obtenu soit une licence, soit un diplôme lors des sessions d'examens de juillet 1975 et d'octobre 1975. Cette enquête limitée avait pour but de mieux connaître les conditions du placement des nouveaux licenciés et diplômés universitaires dans la conjoncture économique actuelle. Le Service d'orientation universitaire fournira, sur demande, les résultats — quoique encore provisoires — de sa fort intéressante étude.

Bourses
d'échanges
universitaires

Au cours de l'année 1975/1976, l'Université a accordé 18 bourses d'échange à des ressortissants de neuf pays, soit :

- 4 pour l'Ecole de langue et civilisation françaises
- 2 pour l'Institut universitaire de hautes études internationales
- 4 pour la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
- 5 pour la Faculté des lettres
- 3 pour l'Ecole de traduction et d'interprétation

Le montant mensuel des bourses a été porté à Fr. 800.-.

Les étudiants et étudiantes bénéficiant de ces bourses ont été invités à participer à de nombreuses activités (camps de ski, excursions en Suisse, repas en commun, rencontres, etc.) auxquelles ont été également conviés les 50 boursiers de la Confédération qui poursuivent leurs études à Genève.

La Commission des bâtiments, qui étudie et propose le programme à court, moyen et long termes de l'aménagement des locaux et des constructions universitaires, a tenu six séances au cours de l'année 1975. Elle a été complétée pendant cette période par la désignation de trois membres représentant respectivement les assistants, le personnel administratif et technique et les étudiants.

En dehors des travaux d'aménagement et de transformation des locaux pour un montant total d'environ 1,5 million de francs et de l'attribution de certaines surfaces à de nouveaux utilisateurs, la Commission a porté principalement ses efforts sur les programmes de réalisation concernant les Augustins, le Centre médical universitaire (CMU), les Evaux, et Sciences II, (5ème étape).

Le Grand Conseil, en novembre 1975, par le vote d'un crédit en vue de doter et subventionner la fondation de l'immeuble pour cours de perfectionnement professionnel, a donné les moyens permettant la construction d'un immeuble d'enseignement à la place des Augustins. Ce dernier, principalement occupé par les Cours commerciaux de Genève, abritera également, dès 1978 et pour 10 ans au moins, l'Ecole de traduction et d'interprétation. Ce transfert donnera à cette dernière de meilleures conditions de travail et permettra de surmonter, aux Bastions, certaines difficultés de locaux.

Les Augustins

En vue de l'ouverture, en 1976, du chantier de la première étape des bâtiments du Centre médical universitaire et du vote des crédits nécessaires à la construction de la 2^e étape, la Commission des bâtiments a suivi de près la mise au point des programmes détaillés. Pour s'assurer la plus étroite collaboration des futurs utilisateurs des locaux, elle a suscité la création du groupe opérationnel du CMU qui réunit des membres du rectorat, du décanat et de l'administration de la Faculté de médecine, et des représentants de la Commission.

CMU

La Commission des bâtiments a suivi très attentivement les travaux de la Commission de planification à propos du projet de transfert de facultés aux Evaux. Elle a pris les dispositions nécessaires pour assurer une harmonisation entre la satisfaction de besoins en surfaces à court et moyen termes et la réalisation envisagée et mis au point une stratégie à appliquer en cas de révision fondamentale des options du Plan directeur des constructions universitaires.

Les Evaux

Ce problème a fait l'objet d'une information des conseils municipaux des communes intéressées (Bernex, Confignon, Onex), ainsi que de deux commissions du Grand Conseil et d'un communiqué du Conseil d'Etat. A l'intérieur de l'Université, différents organes ont également été saisis: Conseil de l'Université, Collège des recteurs et doyens, diverses commissions, facultés directement concernées.

L'étude du projet général est le fruit d'une large concertation entre l'Etat, l'Université et les trois communes concernées.

Le programme général d'aménagement du site des Evaux prévoit non seulement des bâtiments destinés à l'Université, mais aussi une

zone urbaine normale d'habitation, le point essentiel étant d'intégrer l'Université dans un « quartier ». La diversité de fonction exprime une volonté affirmée d'éviter des sociétés isolées; l'Université et les habitants du nouveau quartier font partie de la Cité et il faut qu'ils puissent s'y intégrer. Un autre point capital est la préservation d'une vaste zone de verdure permettant la création d'un parc aux Evaux.

Il a été envisagé qu'en 1980 le nombre d'étudiants s'élèverait à environ 8000 et qu'il faut estimer une croissance de 5% l'an jusqu'en 1990 (env. 12.000 étudiants). C'est sur cette base que les calculs des besoins ont été effectués. Actuellement, le développement démographique et économique conduit à s'interroger quant à la validité de ces pronostics. Pour ces différentes raisons l'évaluation de 12.000 étudiants a été quelque peu nuancée en introduisant une fourchette de 10.000-12.000. Toutefois, la réservation de terrains devra si possible se faire en se basant sur le chiffre de 12.000 afin de garder la souplesse nécessaire à la planification à long terme.

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 15 juin 1971, l'Université devrait se développer selon trois pôles: Ville, Les Evaux et Vessy-Pinchat. On sait maintenant que le développement urbanistique de Vessy-Pinchat n'est pas possible avant fort longtemps. Jusque vers l'an 2000 il y aura donc deux centres universitaires: en Ville et aux Evaux.

Il incombe au plan directeur de proposer la répartition des facultés et écoles par complexe. Pour ceci, il a été tenu compte de différents objectifs:

- équilibrer quelque peu le nombre d'étudiants par centre;
- utiliser judicieusement les terrains à disposition;
- réunir dans le même centre les subdivisions ayant de fortes liaisons fonctionnelles entre elles;
- tenir compte des liaisons avec des institutions situées en ville;
- placer hors de la ville les secteurs pour lesquels les exigences de la construction rendent cette situation excentrique plus favorable;
- tenir compte des bâtiments existant en ville;
- tenir compte des possibilités de réalisation afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins les plus urgents.

Il n'est bien sûr pas possible de définir la solution idéale en fonction de ces critères; il a fallu, par un processus pragmatique, arriver à une solution possible et suffisamment favorable. On a donc prévu la répartition suivante:

1. *Ville* — Médecine, Lettres, Théologie, SES, Droit et probablement l'Ecole de traduction et d'interprétation, Ecole d'Architecture, Ecole de langue et de civilisation françaises.

2. *Les Evaux* — A très long terme y seront regroupées la Faculté des sciences et la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Dans un premier temps, il s'agit de transférer la Section de biologie qui, par son départ, laissera libres des surfaces importantes aux Bastions pour les sciences humaines. Ensuite, on envisage, selon les

besoins, un transfert partiel ou total de la FPSE et, ultérieurement, celui de trois sections de la Faculté des sciences: Sciences de la Terre, mathématiques (locaux en location) et physique.

La Section de chimie, elle, restera encore longtemps dans les bâtiments de Sciences II, récemment construits au bord de l'Arve.

3. *Vessy-Pinchat* — Réserve à très long terme, en particulier pour les sciences humaines.

Dans le projet global du site des Evaux, un des objectifs principaux que la Commission de planification et l'architecte mandaté se sont fixés pour l'établissement des plans est de faire du Centre universitaire des Evaux une partie intégrante du quartier. Il est intéressant de relever que le projet des Evaux est, en Suisse, le premier projet d'extension universitaire d'une certaine importance qui témoigne de ce souci d'intégration.

La construction de ce bâtiment, commencée en avril 1975, se poursuit selon le programme des travaux établi par les architectes; la Commission des bâtiments met au point les rocades que rendra possibles, en 1978, la mise à disposition de la 5^e étape.

Toujours soucieuse de répondre au mieux aux besoins en locaux d'enseignement et de recherche, la Commission des bâtiments a poursuivi également ses études d'emploi optimum des surfaces à disposition ou à construire.

La Commission de l'informatique assure deux tâches principales:

- préparer à l'intention du rectorat la politique relative au développement informatique de l'Université;
- promouvoir cette politique auprès des diverses instances de l'Etat.

Dans ce contexte, tous les projets de développement d'équipements réalisés au cours de l'année 1975/1976 ont été examinés par la Commission, puis défendus auprès des instances ad hoc de l'Etat.

D'autre part, la Commission s'est particulièrement préoccupée des domaines suivants:

- définition d'une politique de développement du centre UNIVAC en relation avec divers terminaux;
- mise en exploitation de l'UNIVAC 1108 avec, en particulier, le choix d'un mini-ordinateur appelé à gérer une dizaine de terminaux « écrans », qui passeront bientôt au nombre de 25;
- organisation du branchement à distance à travers le réseau téléphonique de terminaux locaux, soit l'Observatoire, la Section de médecine fondamentale, le Centre des bords de l'Arve, les Collèges de Genève;
- partage des ressources du système par attribution limitée de l'espace-disque, dans l'attente d'être dans l'obligation de limiter, le cas échéant, le temps calcul.

Enfin 6 numéros du « Courrier informatique » ont été publiés, permettant ainsi de garder le contact avec les groupes de recherche.

Sciences II

Commission de l'informatique

Nous avons décidé de consacrer deux chapitres de la présente brochure, d'une part, à la coordination romande, d'autre part, aux avant-projets de loi sur l'aide aux universités et sur la recherche. Nous nous abstenons donc ici de tout commentaire. Nous tenons cependant à relever une nouvelle fois combien le rectorat est sollicité tout au long de l'année par les nombreuses et grandissantes exigences de la collaboration interuniversitaire.

Comme nous l'annoncions dans notre rapport précédent, M. Armand Gaspard, chef du Service de presse et d'information de notre Université, a pris ses nouvelles fonctions en juillet 1975. Assisté de façon très efficace par M^{me} Annelise Kedia, il a pris l'initiative de la publication hebdomadaire du « Carnet de l'Université » et, mensuelle, du « Bulletin d'information interne ». Le Service a assumé une large part de la responsabilité de la préparation de la présente brochure.

Nous remercions nos nouveaux collaborateurs de l'impulsion qu'ils donnent à l'information dans et sur l'Université.

Le Club universitaire sera devenu une réalité lorsque paraîtra ce rapport. Son inauguration a été, en effet, fixée au 3 mai 1976. Fruit d'une étroite collaboration entre l'Association des professeurs de l'Université de Genève et le rectorat, cette réalisation a été matériellement rendue possible grâce à la compréhension et à l'appui généreux de la Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny et de l'Etat de Genève. Nous leur réitérons ici l'expression de notre très vive gratitude.

Le programme de travail de l'administration universitaire s'appuie essentiellement sur trois principes de base :

- l'administration est au service de l'Université et de ses autorités;
- elle met en pratique la méthode de la *direction participative par objectifs*;
- elle essaie d'être un *carrefour d'idées* dans les domaines qui la concernent. Cela signifie politique d'ouverture vers l'extérieur et participation active aux travaux de mise en place de structures administratives sur le plan cantonal et national.

Dans ce contexte, il convient de relever quelques faits marquants :

Personnel administratif et technique

Les efforts de l'Office du personnel ont été particulièrement centrés sur la participation aux travaux relatifs à l'évaluation des fonctions du personnel qui ont vu leur aboutissement à fin 1975. Malgré l'investissement considérable en temps que cela a nécessité pour toute la hiérarchie, cela n'a pas permis d'apporter beaucoup de satisfaction au personnel, ni de résoudre véritablement les problèmes qui se posent à l'Université, dans ce domaine.

Il est difficile, voire impossible, de rattacher sans autre les fonctions administratives ou techniques nécessaires à la bonne marche

de notre institution aux familles de fonctions de l'administration cantonale.

Sans vouloir généraliser les cas particuliers, les compétences exigées de notre personnel sont vastes et cadrent difficilement avec les fonctions types définies pour un ensemble de postes se rapportant à l'administration cantonale.

Parallèlement à ces travaux, les efforts ont porté;

- sur la définition et le mise en route d'une politique d'accueil du nouveau personnel administratif et technique;
- sur la définition et la mise en place d'une politique de formation du personnel;
- sur la prise en charge du plus grand nombre d'apprentis possible.

Personnel de recherche et personnel technique rémunérés à l'aide de crédits du FNRS

L'introduction d'un contrat type à l'intention du personnel de recherche et du personnel technique rémunéré à l'aide de crédits du FNRS, a été négociée avec toutes les instances concernées. Ce contrat a notamment pour but d'harmoniser les conditions d'engagement et d'assurances pour cette catégorie du personnel indispensable au domaine de la recherche de l'Université. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1976. L'objectif que s'est fixé l'administration universitaire est d'obtenir encore des améliorations concernant le domaine des prestations des assurances.

Gestion des crédits du FNRS

Tous les crédits du FNRS sont maintenant gérés par la comptabilité centrale ou ses antennes. Le système adopté veut permettre une grande souplesse dans la gestion de ces crédits, tout en observant scrupuleusement les règles de déontologie comptable.

Informatique administrative

L'équipe d'informaticiens des domaines administratifs a procédé au transfert, du CDC 3800 sur le nouveau centre UNIVAC, de tous les programmes (plus de 300) nécessaires à l'exploitation des fichiers qui concernent la gestion de l'administration universitaire. Il a donc fallu au préalable former le personnel à la structure du nouvel ordinateur.

Services logistiques

Les différents services logistiques ont préparé, conformément à un plan de travail, une multitude de dossiers à l'intention du rectorat ou de ses commissions; citons pour exemple les domaines suivants:

- projet du plan quadriennal;
- projets de budgets;
- prévisions et programmes pour les futurs bâtiments universitaires;
- programmation des différentes étapes du CMU;
- prévision, recherche et aménagement des locaux universitaires;

- prévision du nombre d'étudiants;
- participation à l'élaboration du projet de règlement de l'Université;
- participation aux travaux d'évaluation de l'Ecole d'architecture;
- etc.;

Politique d'ouverture de l'administration

L'administration universitaire s'est fixée pour objectif de devenir un carrefour d'idées dans les domaines qui la concernent. A cette fin, elle a poursuivi les contacts et participé à de nombreux groupes de travail.

Genève — Une étude porte sur la réalisation en commun avec le DIP d'un système d'information budgétaire et comptable.

Suisse — Sur le plan suisse notre administration a eu le privilège de rencontrer la confiance des administrations universitaires suisses et des administrations fédérales en matière de la science et de la recherche, ainsi que des finances, pour diriger la construction d'un système d'information universitaire suisse. Les premiers travaux s'appliquaient à la statistique centrale des étudiants. Les travaux s'orientent maintenant vers les domaines du personnel et des finances de nos hautes écoles.

Europe — Des administrations publiques ou privées nous ont apporté leur concours dans des domaines sectoriels, tels la gestion du personnel, le concept comptable, les statistiques, etc.

Cette politique comporte à nos yeux trois avantages essentiels:

- permettre d'orienter notre administration vers des principes de gestion moderne,
- par ces contacts avec des milieux dynamiques, permettre de fixer des buts à atteindre qui sont encore lointains et nous stimulent dans l'accomplissement de nos objectifs,
- réaliser des économies, car cela évite les études de problèmes déjà résolus ailleurs, ainsi que les écueils rencontrés par d'autres administrations, grâce aux expériences qu'elles ont acquises.

Dans le contexte économique actuel, ce dernier point prend toute sa valeur.

Conclusions

Nous avons déjà dépassé depuis longtemps la place qui nous était accordée et pourtant nous sommes restés silencieux sur de nombreux points importants, telles notre collaboration accrue avec la direction de l'enseignement secondaire, l'orientation universitaire et professionnelle des élèves préparant leur maturité, les études en vue de rapprocher de l'Université l'Ecole des Beaux-Arts et le Conservatoire, notre collaboration avec le Conseil de l'éducation continue des adultes, notre coopération avec quelques organisations universitaires internationales, etc. Nous nous réservons d'aborder ces problèmes dans notre rapport de l'an prochain.

La surcharge croissante des activités qui incombent au rectorat demeure un sujet de sérieuses préoccupations. Les contacts entre les responsables des divers organes de l'Université devront encore se

multiplier afin de parvenir à une plus claire définition — et donc plus logique répartition — des tâches respectives.

Le rectorat tient à exprimer ici publiquement sa très vive gratitude à tous ceux qui, avec générosité et compétence, lui ont apporté leur collaboration tout au long de cette année académique.

Sils Maria, le 5 avril 1976